



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

SNCF

Question écrite n° 118397

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la remise en cause du statut des cheminots. Selon elle, « le statut des agents de la SNCF est clairement un des sujets de discussions » dans le contexte de l'ouverture à la concurrence du marché du transport ferroviaire, qui nivelle tout vers le bas. Il lui demande ses projets sur le statut de cheminot, une remise en cause étant inacceptable.

Texte de la réponse

L'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire en France est une réalité depuis 2005. Effective pour le transport du fret ferroviaire, elle est devenue possible en 2010 pour le transport international de voyageurs. Il est à noter que le transport ferroviaire a toujours été soumis à la concurrence de tous les autres modes de transport : le fluvial, voire le maritime ou le routier pour le fret, l'aérien ou l'automobile pour les voyageurs. C'est notamment pour réagir à cette concurrence que le transport de voyageurs à grande vitesse, dont les « trente ans » viennent d'être célébrés par la SNCF, a été mis en place avec succès. Celui-ci est appelé à poursuivre son développement, comme l'a encore rappelé le Président de la République en inaugurant la plus récente ligne à grande vitesse le 8 septembre 2011. Pour autant, l'introduction progressive de la concurrence pour le transport de voyageurs, régional ou national, doit être préparée avec soin. À cet effet, Francis Grignon, sénateur du Bas-Rhin, a remis le 18 mai 2011 un rapport au ministre chargé des transports dans lequel il examine notamment les aspects sociaux d'une telle ouverture à la concurrence. Afin d'alimenter la réflexion sur l'avenir du secteur, le Gouvernement a lancé le 15 septembre 2011 les « assises du ferroviaire » pour que les acteurs du transport et de l'industrie ferroviaire prennent la mesure des évolutions européennes et réfléchissent à l'avenir et au développement du ferroviaire en France. L'objectif est que les travaux de ces « assises » dégagent les propositions qui seront autant de pistes de progrès pour le développement de ce mode de transport. Les organisations syndicales de salariés participent à ces travaux et à ces débats. Par ailleurs, le Gouvernement a confié pour mission à M. Olivier Dutheillet de Lamothe, président de la section sociale au Conseil d'État, d'analyser les évolutions du droit social spécifique à la SNCF que commandent tant les évolutions générales du droit social, qui concernent aussi les cheminots sous statut, que l'ouverture à la concurrence et l'intervention sur le marché d'entreprises concurrentes qui se voient appliquer le droit commun en matière de relations de travail. Ce rapport, qui sera remis en 2012, devra en particulier proposer les mesures nécessaires pour l'harmonisation du cadre social de la branche du transport ferroviaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118397

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2011, page 9985

Réponse publiée le : 15 novembre 2011, page 12036